Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/6/24



ID: 048-200069151-20240613-DELIB 2024 076-DE



# République française Département de la Lozère COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

#### Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

Membres en exercice : 35

Présents : Votants :

25 32

Pour :

32

Contre :

Abstention: 0

L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,

<u>Présents</u>: Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,

Représentés: Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,

<u>Excusés</u>: Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN

Absents:

Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

# DELIB-2024-076 - DEMANDE DE FINANCEMENT DREAL 2024 - GRAND SITE DE FRANCE (ACTUALISATION)

#### Le Conseil communautaire,

**VU** la délibération n°DE\_2017\_142 du 28 septembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire, intégrant notamment la compétence Opération Grand Site,

**VU** la délibération n°DELIB-2024-076 du 13 juin 2024 du Conseil communautaire portant approbation de la convention cadre pluriannuelle pour la phase Gestion du label Grand Site de France,

VU la convention-cadre pour la phase Gestion du label Grand Site de France des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, signée le XXX à Florac, ayant pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires,

**CONSIDÉRANT** les quatre axes prioritaires du programme d'actions du Grand Site dans la phase « Gestion du label » 2024-2031 ; à savoir :

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/6/24



Axe 1: Restaurer, valoriser et partager les valeurs patrimoniales et 107948-2000691511-202406135DELIBI 2024\_076-DE

Tarn, de la Jonte et Causses

Axe 2 : Maîtriser le développement et la fréquentation du Grand Site, pour un accueil de qualité des visiteurs et une découverte du territoire, grâce aux dispositifs d'interprétation et la gestion des activités de pleine nature

Axe 3 : Assurer la pérennité des activités économiques, traditionnelles, gestionnaires de l'espace et du paysage

Axe 4: Assurer une gestion pérenne du Grand Site

**CONSIDÉRANT** le plan d'actions à 8 ans (2024-2031) validé en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 14 décembre 2023, qui a vocation à être décliné en phase Gestion du label Grand Site de France à partir de la labélisation,

**CONSIDÉRANT** la décision d'attribution du label Grand Site de France, signée par le ministre le 21 mai 2024 et publiée le 23 mai 2024 au Bulletin Officiel du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT toutes les actions et tous les projets inscrits dans ce cadre,

CONSIDÉRANT que les moyens humains actuels, spécifiquement dédiés à la démarche demeurent faibles au regard des ambitions portées, sont proportionnés aux ressources des collectivités engagées et misent par conséquent sur la coopération avec les partenaires. À ces différents titres, ils méritent d'être renforcés, en particulier en phase Gestion du label. Un levier financier, offert par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires pour le renforcement de moyens et de compétences des Grands Sites labellisés constitue une opportunité répondant à un besoin réel du Grand Site, mais arrive toutefois au cœur d'une année charnière bien entamée (obtention du label et entrée en phase Gestion du label).

**CONSIDÉRANT** les travaux menés en lien avec la DREAL Occitanie (réunion financière et technique annuelle du 24 mai 2024), en faveur d'un repositionnement de cette enveloppe ministérielle dédiée au soutien à l'ingénierie interne pour 2024 sur les missions suivantes :

- Mission 1 : création d'un site Internet, charte graphique et newsletter associées pour le Grand Site de France, et complément de supports de présentation du Grand Site de France (sous la forme de prestations externes);
- Mission 2 : soutien au financement du poste de cheffe de projet (salaire chargé) (dépenses de fonctionnement).

**CONSIDÉRANT** le renouvellement attendu de l'enveloppe ministérielle en 2025, pour un montant annoncé identique, qui nécessitera de repenser ses missions et d'envisager le cas échéant un recrutement supplémentaire pouvant contribuer à les mener à bien, plutôt que de recourir à des prestations externes,

CONSIDÉRANT que le cahier des charges détaillé de la mission 1 (externalisée) devra être validé d'ici juin 2024, pour un lancement des missions en juillet 2024 et un rendu à la mi-novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**S'ACCORDE SUR** la nécessité de mettre en œuvre ces projets à l'échelle du Grand Site de France, afin de répondre aux enjeux liés à la préservation, la valorisation des paysages du Grand Site de France, et l'accueil des visiteurs sur ce territoire,

**DÉCIDE** de se porter maître d'ouvrage de ces projets complémentaires qui seront menés à l'échelle du Grand Site de France (14 communes),



APPROUVE les coûts prévisionnels et les plans de financement se rap plant de la prévisionnels et les plans de financement se rap plant de la prévisionnels et les plans de financement se rap plant de la prévisionnels et les plans de financement se rap plant de la prévisionnels et les plans de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de financement se rap plant de la prévisionnels et les plants de la prévisionnels et le prévisionnels et les plants de la prévisionn

## Création de supports de présentation du Grand Site à l'occasion de la labellisation

Budget prévisionnel		Désignation de la dépense	Montants (préciser HT ou TTC)
	DÉPENSES INVESTISSEMENT	Prestations externes	3 000,00 €
	TOTAL		3 000,00 €
Plan de financement prévisionnel		Montants TTC	%
	Autofinancement	600,00€	20%
	État DREAL	2 400,00 €	80%
	TOTAL	3 000,00 €	100 %

**APPROUVE** la répartition de l'autofinancement telle qu'elle a été convenue dans la convention d'application annuelle ; à savoir :

CC Gorges Causses Cévennes

360,00€

**CC Aubrac Lot Causses Tarn** 

120,00€

CC Millau Grands Causses

120,00€

<u>Soutien à l'ingénierie interne : création site internet,</u> charte graphique et newsletter numérique pour le GSF, complément de supports de présentation du GSF

Budget prévisionnel		Désignation de la dépense	Montants (préciser HT ou TTC)
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Prestations externes	11 000,00 €
	TOTAL		11 000,00 €
Plan de financement prévisionnel		Montants TTC	%
	Autofinancement	- €	0%
	État DREAL	11 000,00 €	100%
	TOTAL	11 000,00 €	100 %

### Soutien à l'ingénierie interne : soutien au financement du poste de chef de projet

Budget prévisionnel		Désignation de la dépense	Montants (préciser HT ou TTC)
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Salaire poste chef de projet, chargé, 12 mois	61 038,92 €
	TOTAL		61 038,92 €
Plan de financement prévisionnel		Montants TTC	%
	Autofinancement	17 038,92 €	0%
	État DREAL	44 000,00 €	100%
	TOTAL	61 038,92 €	100 %

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/6/24



APPROUVE la répartition de l'autofinancement telle qu'elle a été de la répartition de l'autofinancement de l'

CC Gorges Causses Cévennes

10 223,35 €

CC Aubrac Lot Causses Tarn

3 407,78 €

CC Millau Grands Causses

3 407,78 €

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif principal 2024,

**DÉCIDE** que la part des dépenses relatives aux deux autres communautés de communes partenaires seront le cas échéant inscrites au compte 458 « Opération d'investissement sous mandat », afin que ces communautés de communes partenaires puissent ensuite les intégrer dans leur actif,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements attendus à hauteur de 80% (ou 100% selon les plans de financement rattachés) auprès de l'État, pour ces projets, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement comme de fonctionnement sur ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Président à modifier à la baisse le plan de financement prévisionnel délibéré, le cas échéant,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer ces opérations et missions, ainsi que tout acte ou pièce utile s'y rapportant.

Le Président, Henri COUDERC



Le secrétaire de séance, Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.